

PACKAGE AVIS DÉFAVORABLE

Votre établissement est sous avis défavorable de la Commission de sécurité incendie ou possède un nombre important de prescriptions. BATISAFE propose son expertise de bureau d'études spécialisé dans un package regroupant l'ensemble des prestations nécessaires pour réaliser les travaux de mise en sécurité.

NOTRE OBJECTIF

Lever l'avis défavorable de la Commission de sécurité en vous proposant un package clés en main.

Confiez à BATISAFE la levée de vos prescriptions





NOTRE OFFRE

BATISAFE vous accompagne du début à la fin de la levée des prescriptions :

ÉTUDE ET CONCEPTION

- Diagnostic sécurité incendie et estimation financière
- Dossier de déclaration de travaux
- Consultation de la Commission de sécurité

RÉALISATION DES TRAVAUX

- Maitrise d'œuvre pour la consultation des entreprises et suivi des travaux
- Coordination SSI
- Affichage de sécurité

SUIVI ADMINISTRATIF ET FORMATION

- Registre de sécurité BATISAFE
- Dossier d'identité SSI BATISAFE
- Formation du personnel

VOS BÉNÉFICES

- Un interlocuteur unique pour lever toutes les prescriptions
- Un bureau d'étude spécialisé et expérimenté
- Des interlocuteurs réactifs et à l'écoute de vos besoins
- La recherche de solutions pratiques et économiques





Conformément aux dispositions de l'arrêté du 13 décembre 1999 relatif à la formation des sapeurspompiers volontaires, la commission antionale de reconnaissance des attestations, titres et diplômes et de validation des acquis de l'expérience s'est réunie les 19 et 20 mai 2014 à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

Placé sous la présidence de Monsieur sous-directeur des ressources, des compétences et de la doctrine d'emploi, représentant le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, le jury chargé de l'étude des dossiers relatifs aux infirmiers de sapeurs-pompiers volontaires était composé de :

- Monsieur le médecin-commandant nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers;
- Monsieur le médecin-colonel
 de la sécurité civile et de la gestion des crises;
- Madame le capitaine , représentant le chef du bureau de la formation, des techniques et des équipements;
- Monsieur le colonel , directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Manche ;
- Monsieur l'infirmier d'encadrement infirmier en chef au sein du service départemental d'incendie et de secours de la Moselle ;
- Madame l'infirmier-chef infirmière de sapeur-pompier professionnel au service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne.